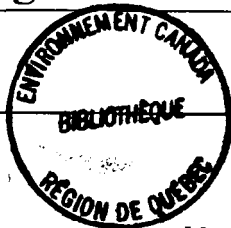


Also available in English

N° 89, janvier 1979



Examen du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1976 et 1977

par P.A. Smith¹

Introduction

La présente publication donne une vue d'ensemble du commerce des peaux d'ours blanc au Canada en 1976-1977, des statistiques du marché et de la législation pertinente. Des publications semblables portent sur les périodes 1972-1973 à 1975-1976 (Smith et Jonkel 1975a et 1975b; Smith et Stirling 1976; et Smith 1977).

Les sociétés canadiennes de vente aux enchères ont vendu 427 peaux d'ours blanc en 1976-1977, ce qui constitue une légère diminution comparativement aux 451 peaux vendues en 1975-1976. La légère remontée des prix, amorcée au début de 1976, s'est interrompue puis infléchi d'environ 8%. Les prix versés aux chasseurs autochtones ont augmenté considérablement et, pour la première fois depuis le début de la rédaction des présentes analyses, en 1972, ils étaient légèrement plus élevés que ceux qui avaient été obtenus à la vente aux enchères.

L'offre

Les sociétés qui vendent aux enchères les peaux d'ours blanc du Canada ainsi que leurs fournisseurs étaient les mêmes en 1976-1977 que les années précédentes (Smith 1977). En 1977, le gouvernement du Manitoba a tenu sa propre vente printanière par le biais de soumissions cachetées. À cause du petit nombre de peaux accessibles (8) au printemps de 1976, aucune vente aux enchères n'avait été organisée alors, mais les peaux en question ont été gardées et vendues en même temps que celles d'ours tués à l'automne 1976. L'*Ontario Trappers Association* de North Bay est, à l'heure actuelle, l'unique débouché officiel pour la commercialisation des peaux d'ours abattus par les Indiens de l'Ontario.

La commission sur la vente aux enchères est aussi demeurée stable: *Western Canadian Raw Fur Auction Sales*, Vancouver, 6%; la Cie de la Baie d'Hudson, Montréal, et la *Dominion Soudack*, Winnipeg, 7%; l'*Ontario Trappers Association*, 5%. Après une vente par l'*Ontario Trappers Association*, on déduit des frais de manutention ainsi que de la commission, et le solde est divisé à raison de 60% pour le chasseur indien et de 40% pour sa bande.

Le marché

Des 427 peaux mises en vente aux enchères en 1976-1977, 141 provenaient de l'année précédente. Les 286 nouvelles peaux représentaient une augmentation de 18% (44 peaux) par rapport à l'année précédente (242 peaux), et 81% du total (345 sur 427) ont été prises en charge par la Cie de la Baie d'Hudson (218) et la *Western Canadian Raw Fur Auction Sales* (127). Même si la Cie de la Baie d'Hudson

Ces cahiers renferment des données préliminaires et des conclusions provisoires de nature à intéresser les biologistes d'autres organismes.

était chargée de la vente de 51% des peaux, 91 d'entre elles provenaient de l'année précédente (1975-1976). Les arrivages de nouvelles peaux de 1975-1976 étaient répartis ainsi: Cie de la Baie d'Hudson, 117; *Western Canadian*, 93; *Dominion Soudack Fur Auction Sales*, 24; *Ontario Trappers Association*, 21; et gouvernement du Manitoba, 23.

Le nombre de peaux vendues et les prix payés pour celles-ci aux enchères en 1976-1977 (nous entendons ici par année, la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 30 septembre de l'année suivante) sont donnés au tableau 1. Comme en 1975-1976, le marché a été peu animé durant l'année et aucune tendance marquée ne s'est dessinée. De nombreuses peaux ont été retirées du marché étant donné le peu d'intérêt manifesté et la faiblesse des offres. Seulement 52% (148 sur 282) des peaux vendues par les sociétés de vente aux enchères l'ont été aux enchères. Le reste a été vendu à l'amiable. (Les peaux non vendues sont entreposées jusqu'à la vente suivante ou vendues à l'amiable.) Même si la Cie de la Baie d'Hudson possédait le plus grand nombre de peaux, elle n'a réussi à en vendre que 42% (91 sur 218). Seules 14 des 158 peaux mises en vente en mars 1977 ont été vendues. Toutes les peaux mises en vente en mai et en septembre ont été retirées du marché. Pendant l'année, 77 peaux ont été vendues à l'amiable. Le nombre de peaux mises en vente par la *Western Canadian* était inférieur à celui de la Cie de la Baie d'Hudson, mais les ventes ont été plus nombreuses et la rotation du stock a par conséquent été plus élevée (113 sur 127 ou 89%). En 1976-1977 la *Western Canadian* a vendu 40% (113 sur 282) des peaux; de ces peaux, 60% (68 sur 113) l'ont été aux enchères de janvier, février, mai et juin. Le reste (45 peaux) a été vendu à l'amiable. La *Dominion Soudack* a vendu toutes ses peaux, sauf une; elle en a vendu 13 aux enchères de mai, de juin et de septembre. Aucune peau n'a été offerte aux enchères en décembre 1976 ni en février et mars 1977. Entre février et juin 1977, 11 peaux ont été vendues à l'amiable. Toutes les peaux offertes par l'*Ontario Trappers Association* ont été vendues aux enchères publiques. En mars, la *Hudson's Bay and Annings* a offert cinq peaux aux enchères; une seule a été vendue. Une autre a été vendue à l'amiable.

À la fin de septembre 1977, les stocks s'établissaient ainsi: Cie de la Baie d'Hudson, 127; *Western Canadian*, 14; et *Dominion Soudack*, 1. La Cie de la Baie d'Hudson de Montréal n'a expédié aucune nouvelle peau à la *Hudson's Bay and Annings* d'Angleterre. À la fin de septembre, cette société de Londres n'avait plus que 3 peaux en stock, mais celles-ci ont été vendues à l'amiable en octobre. À cause des nouvelles restrictions sur l'exportation et l'importation des peaux, les ventes aux enchères de peaux d'ours blanc par cette société seront probablement moins nombreuses à l'avenir.

Les détails de la vente de décembre 1976 du ministère royal du Commerce groënlandais, principal organe de commercialisation des peaux d'ours blanc à l'extérieur du

SK
471
C3372
N° 89

ISCIF, Ottawa K1A 0H3



Environnement Canada
Service de la Faune

Environment Canada
Wildlife Service

Tableau 1

Marché des peaux d'ours blancs en 1976-1977; offre, vente et prix (en dollars) aux enchères. Le nombre de peaux mises aux enchères figure entre parenthèses

Vendeur	Type de vente	Date	Nombre de peaux vendues	Éventail des prix	Prix moyen
Western Canadian (Vancouver)	Aux enchères	Jan. 1977	18 (53)	250-1200	694
		Fév.	10 (42)	400- 800	658
		Mai	12 (41)	475-1200	708
		Juin	28 (42)	275-1000	564
Total			68	250-1200	638
	À l'amiable	1 oct. 1976- 30 sept. 1977	45	300-1200	698
Total global			113	250-1200	662
Compagnie de la Baie d'Hudson, (Montréal)	Aux enchères	Mars 1977	14 (158)	180-1080	567
		Mai	0 (161)	-	-
		Sept.	0 (137)	-	-
Total			14	180-1080	567
	À l'amiable	1 oct. 1976- 30 sept. 1977	77	60-1500	842
Total global			91	60-1500	800
Dominion Soudack (Winnipeg)	Aux enchères	Déc. 1976	-	-	-
		Fév. 1977	-	-	-
		Mars	-	-	-
		Mai-juin	4 (9)	450- 650	588
		Sept.	9 (10)	50- 920	476
Total			13	50- 920	510
	À l'amiable	Fév.-juin 1977	11	125- 950	434
Total global			24	50- 950	475
Ontario Trappers Assoc. (North Bay)	Aux enchères	Déc. 1976	2 (8)	250- 550	400
		Jan. 1977	6 (8)	100- 600	317
		Fév.	10 (10)	100- 400	233
		Avril	-	-	-
		Juin	3 (3)	205- 540	327
Total global			21	100- 600	286
Gouv. du Manitoba (Winnipeg)	Soumission cachetée	Avril 1977	31 (31)*	10- 976.55	214
Hudson's Bay and Annings (Londres)	Aux enchères	Mars 1977	1 (5)	442	442
	À l'amiable	Mars	1	552	552
Total global			2	442- 552	497
Ministère royal du Commerce groënlandais (Copenhague)	Aux enchères	Déc. 1976	68	? -1043	512
Nombre total de peaux venant du Canada		1976-1977	282	10-1500	612

*Peaux déjà tannées

Canada, figurent au tableau 1 à titre de comparaison. À l'exception des peaux qui sont utilisées par les chasseurs ou vendues sur place, toutes les peaux recueillies par les Inuit du Groënland sont mises sur le marché par l'entremise du ministère. Toutes les peaux offertes aux enchères ont été vendues. Comme l'année précédente, leur prix moyen était inférieur: \$512 comparativement aux \$612 payés pour les peaux canadiennes (tableau 1).

Les prix moyens payés pour les peaux d'ours blanc offertes aux enchères par quatre sociétés canadiennes ainsi que par le ministère royal du Commerce groënlandais ont diminué par rapport à l'année précédente (tableau 2). Même si cette diminution n'était que de 8% dans l'ensemble, la Cie de la Baie d'Hudson, la *Dominion Soudack* et l'*Ontario Trappers Association* ont connu des diminutions plus importantes. Chez la *Western Canadian*, le prix moyen est demeuré presque inchangé. Le prix le plus élevé obtenu (\$1500) était semblable à ceux des deux années antérieures et a une fois de plus été obtenu par la Cie de la Baie d'Hudson. Le prix le plus bas obtenu (\$10) revient au gouvernement du Manitoba. La Cie de la Baie d'Hudson a encore une fois obtenu le prix moyen le plus élevé (\$800).

Tableau 2

Comparaison des prix moyens (\$) payés pour les peaux d'ours blancs vendues aux enchères en 1975-1976 et 1976-1977

Vendeur	Diminution		1976-77 (%)
	1975-76	1976-77	
Western Canadian	670	662	1
Cie de la Baie d'Hudson	910	800	12
Dominion Soudack	648	475	27
Ont. Trappers Assoc.	466	286	39
Ministère royal du Commerce groënlandais	528	512	3
Moyenne (pour toutes les sociétés de vente aux enchères offrant des peaux venant du Canada)	668	612	8

Les prix moyens plus élevés obtenus par la Cie de la Baie d'Hudson pendant les deux dernières années s'expliquent en partie par sa méthode particulière d'achat et de vente des peaux. Alors que toutes les sociétés canadiennes de vente aux enchères reçoivent leur peau directement des chasseurs ou indirectement, par la biais du Service de commercialisation des T.N.-O. ou des coopératives autochtones, la Cie de la Baie d'Hudson en reçoit aussi de ses magasins du Nord. Dans la plupart des cas, le chasseur ne reçoit tout son dû des sociétés qu'une fois la peau vendue aux enchères. Les sociétés sont donc obligées de vendre les peaux le plus rapidement et au meilleur prix possible. Si le paiement tarde trop à venir, les chasseurs peuvent fort bien retirer leurs peaux et essayer de les vendre ailleurs et par d'autres moyens. Quant à la Cie de la Baie d'Hudson, elle achète au comptant par l'entremise de ses magasins du Nord

ce qui lui permet de décider de la meilleure période pour les vendre. Lorsque le marché est peu animé, comme c'est le cas à l'heure actuelle, les peaux peuvent être retenues jusqu'à ce qu'on observe une amélioration. Ceci explique probablement la plus grande quantité de peaux retenues par la Compagnie de la Baie d'Hudson, comparativement aux autres vendeurs, pendant les deux dernières années.

Comme par le passé, ce sont les peaux en excellent état et soigneusement écharnées et préparées qui se sont vendues le plus cher et le plus facilement. Pour un certain nombre de raisons, les vendeurs aux enchères ont reçu moins de peaux d'excellente qualité durant la dernière année. Il est possible que les meilleures peaux aient été vendues sur place. Les chasseurs qui vendent leurs peaux directement ou indirectement, par le biais du Service de commercialisation des T.N.-O., aux sociétés de vente aux enchères, reçoivent à l'avance, du gouvernement des T.N.-O., 75% de la valeur estimative des peaux, le reste étant versé après la vente aux enchères. Les retards de paiement ont été fréquents ces dernières années, à cause du marché défavorable. Les bas prix obtenus par l'*Ontario Trappers Association* reflètent la mauvaise qualité des peaux, qui sont souvent prises l'été ou au début de l'automne et sont souvent mal préparées. Les bas prix obtenus par le gouvernement du Manitoba sont en partie attribuables à un manque de publicité. Même si la plupart de ces peaux avaient été prises à l'automne et qu'elles n'étaient généralement pas en excellente condition, toutes celles qui ont été vendues étaient déjà tannées et toutes, sauf une, avaient une qualité de passable à bonne et auraient dû rapporter un meilleur prix.

Les Japonais sont restés les principaux acheteurs, même si l'intérêt des Canadiens a augmenté. Ces derniers se placent maintenant en deuxième position. Les Japonais s'intéressent toujours aux peaux de la meilleure qualité et les achètent à la *Western Canadian*, à la Cie de la Baie d'Hudson et à la *Dominion Soudack*. Toutefois, trois seulement des 24 peaux vendues par cette dernière l'ont été à des Japonais. Toutes les ventes du gouvernement du Manitoba et de l'*Ontario Trappers Association* sont allées à des acheteurs canadiens. Le marché américain est demeuré fermé.

Nous donnons, au tableau 3, une liste des prix moyens connus payés aux chasseurs autochtones, par établissement, en 1976-1977, accompagnés des données correspondantes de 1975-1976. Ces renseignements se fondent sur des données recueillies par le Service de la faune aquatique et terrestre des T.N.-O. et le ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. La baisse des prix, qui a commencé en 1974-1975 et s'est poursuivie en 1975-1976 s'est interrompue en 1976-1977. Dans tous les établissements pour lesquels il existe des statistiques, une augmentation d'ensemble de 27% des prix a été enregistrée. Un seul établissement (Cape Dorset) a connu une baisse (3%). Les augmentations des prix sont probablement un effet direct, à retardement, des prix plus élevés payés aux sociétés de vente aux enchères, cette année et l'an passé. Le prix moyen payé aux chasseurs autochtones était légèrement plus élevé que le prix enregistré par les sociétés de vente aux enchères. Cette situation est probablement en partie le reflet d'une augmentation des ventes à l'amiable visant à obtenir de meilleurs prix. Le prix moyen le plus élevé revient à Tuktoyaktuk, et il est intéressant de noter que 16 des 18 peaux pour lesquelles on possède des statistiques ont été vendues à l'amiable. Comme par le passé, l'absence de données complètes sur la taille et la condition des peaux, les

prix et les méthodes de mise en marché nous empêchent de dégager des tendances.

Tableau 3

Prix moyen connu (\$) payé aux chasseurs pour les peaux d'ours blancs en 1975-1976 et en 1976-1977. Le nombre de peaux figure entre parenthèses

Établissement			Variation
	1975-76	1976-77	(%)
Arctic Bay (T.N.-O.)	620 (5)	717 (3)	+ 16
Broughton Island (T.N.-O.)	355 (2)	644 (16)	+ 81
Cambridge Bay (T.N.-O.)	627 (11)	645 (10)	+ 3
Cap Dorset (T.N.-O.)	620 (5)	600 (2)	- 3
Clyde River (T.N.-O.)	363 (36)	592 (34)	+ 63
Coral Harbour (T.N.-O.)	502 (32)	557 (51)	+ 11
Eskimo Point (T.N.-O.)	394 (8)	475 (12)	+ 21
Frobisher Bay (T.N.-O.)	400 (1)	500 (1)	+ 25
Holman Island (T.N.-O.)	600 (2)	643 (10)	+ 7
Igloolik (T.N.-O.)	378 (8)	498 (8)	+ 32
Lake Harbour (T.N.-O.)	400 (1)	761 (9)	+ 90
Pangnirtung (T.N.-O.)	443 (7)	677 (13)	+ 53
Pond Inlet (T.N.-O.)	536 (9)	855 (10)	+ 60
Port Burwell (T.N.-O.)		300 (1)	-
Repulse Bay (T.N.-O.)	340 (5)	736 (11)	+116
Resolute (T.N.-O.)		247 (5)	-
Sachs Harbour (T.N.-O.)	691 (11)	7 07 (15)	+ 2
Sanikiluaq (T.N.-O.)	576 (16)	597 (16)	+ 4
Tuktoyaktuk (T.N.-O.)	832 (12)	881 (18)	+ 6
Québec	470 (6)	491 (17)	+ 4
Moyenne (tous les établissements)	493 (238)	624 (262)	+ 27

Le nombre des prises connues d'ours blancs en 1976-1977 était le même que pour 1975-1976 (tableau 4), même si les contingents attribués aux chasseurs des T.N.-O. avaient été augmentés. Toutefois, le nombre des prises rapportées par des chasseurs autochtones a augmenté de 550 à 576. Le reste des prises comprend les ours blancs tués en légitime défense, à la suite de doses trop fortes de tranquillisants ou pour des raisons sécuritaires; en 1976-1977, ce nombre a été fortement réduit. Les peaux des ours abattus pour des raisons sécuritaires ou tués par tranquillisants sont vendues par le gouvernement de la province ou du territoire. Un seul établissement des T.N.-O. (Pond Inlet) a dépassé le contingent qui lui avait été attribué. Certains établissements retardent maintenant la chasse jusqu'au printemps, à cause des meilleures conditions de chasse et de la meilleure qualité des peaux à cette époque. Un décret a été adopté par les T.N.-O. en novembre 1976, pour limiter la chasse à l'ours blanc dans la région de Tuktoyaktuk du 1^{er} décembre au 31 mai. Même si cette mesure a été adoptée pour protéger les femelles gravides à l'automne, elles encouragent aussi la chasse à une époque où les peaux sont de meilleure qualité. Il se pourrait qu'à l'avenir, la saison de chasse soit raccourcie dans d'autres parties des T.N.-O. À l'heure actuelle, dans les

T.N.-O. et le Yukon, elle s'étend du 1^{er} octobre au 31 mai. Des lois semblables existent au Québec, mais le problème de leur mise en vigueur reste entier. Des difficultés associées, au Québec comme en Ontario, à l'étiquetage des peaux nous empêchent de déterminer avec précision le nombre total d'ours blancs tués. D'autre part, comme les peaux ne sont pas étiquetées au Manitoba, il est impossible de savoir combien d'ours blancs les Indiens tuent dans cette province. Ces derniers ne sont autorisés à tuer des ours blancs que pour leur propre consommation. Enfin, des statistiques sont compilées au sujet des ours abattus chaque automne pour des raisons de sécurité dans la région de Churchill.

Tableau 4

Données sur les prises connues d'ours blancs au Canada en 1975-1977

État	1975-76		1976-77	
	Contingent	Prises	Contingent	Prises
Manitoba	35	8	35	24
Terre-Neuve	0	0	0	0
T.N.-O.	501	519	516	479
Ontario	30	15	30	33
Québec	42	37	42	45
Yukon	6	2	6	0
Norvège	5*	0	5*	0
Total	619	581	634	581

*En vertu d'une disposition spéciale de l'Accord sur la conservation des ours blancs (1973) pour des raisons sécuritaires, en Norvège.

Comme les prix semblent s'être stabilisés, les chasseurs devraient être encouragés à n'abattre que les spécimens les plus gros, au printemps. En général, plus la peau est grande, plus grande est sa valeur (tableaux 5a et 5b). Les sociétés de

Tableau 5a

Prix (\$) payés pour des peaux de tailles diverses aux ventes de pelleteries de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Taille*	Nombre de peaux	Éventail des prix	Prix moyens
XXXL (>405 cm)	28	850-1500	1134
XXL (345-405 cm)	34	270-1350	807
XL (290-345 cm)	19	360- 900	588
L (255-290 cm)	6	90- 425	302
LM (215-255 cm)	4	60- 225	150
Toutes les peaux	91	60-1500	800

*Taille de la peau = longueur plus largeur

Tableau 5b

Prix (\$) payés pour des peaux de tailles diverses aux ventes de pelleteries de la société *Dominion Soudack Fur Auction Sales*, entre février et septembre 1977

Taille*	Nombre de peaux	Éventail des prix	Prix moyens
>9 pi. (>275 cm)	6	450-920	678
8-8.9 pi. (245-275 cm)	5	450-950	656
7-7.9 pi. (215-245 cm)	9	155-550	371
>7 pi. (>215 cm)	4	50-350	181
Toutes les peaux	24	50-950	475

*Taille = longueur

vente aux enchères ont répété à maintes occasions que les peaux de meilleure qualité sont plus facilement vendues. Même si la prise des femelles et de leurs petits est interdite dans la plupart des provinces du Canada, elle n'est pas illégale en Ontario et au Manitoba. La chasse de l'ours pendant l'été et l'automne ou celle des oursons ne donne que des peaux petites de peu de valeur.

La chasse sportive avec des guides Inuit

En 1976-1977, la chasse sportive se pratiquait dans trois établissements de l'ouest de l'Arctique (Holman, North Star Harbour et Paulatuk). Sept ours, sur un maximum possible de onze, ont été abattus (tableau 6), laissant ainsi quatre chasseurs bredouilles. En vertu du Décret de 1968 sur le gibier des T.N.-O., on autorise depuis janvier 1970 une chasse sportive guidée par des Inuit, et utilisant des techniques de chasse traditionnelles. Le nombre de prises autorisées doit obligatoirement être déduit du contingent de l'établissement, que ces prises soient effectuées ou non. Le prix des équipements s'élève à \$4000 par expédition et ne comprend pas le coût du transport aller-retour à l'établissement et le coût du permis de chasse. En 1977, cinq des

Tableau 6

Nombre de chasseurs sportifs par établissement en 1976-1977

Établissement	Chasseurs sportifs		
	Nombre de prises allouées	Nombre de chasseurs	Chasses fructueuses
Holman	4	4	2
North Star Harbour	2	2	1
Paulatuk	5	5	4
Total	11	11	7

chasseurs sportifs venaient d'Amérique du Nord, quatre venaient de l'Europe de l'Ouest et deux du Japon. Aucun n'était originaire du Canada.

Ces dernières années, la demande pour les expéditions a été supérieure à l'offre faite par les établissements. Cette situation était en partie le résultat du nombre limité de chiens, nécessaires pour ces chasses sportives, et de la courte saison de chasse (mars et avril). Une meilleure organisation, surtout sur place, et une certaine publicité pourraient permettre d'étendre cette chasse sportive si recherchée.

Mesures législatives régissant le commerce des peaux d'ours blancs

Avec la ratification par le Canada, en décembre 1974, de l'Accord sur la conservation de l'ours blanc (1973), les provinces et les territoires se sont vus obligés d'appuyer leurs méthodes de gestion sur les meilleures données biologiques accessibles. Les mesures qui régissaient le nombre de prises d'ours blancs au Canada en 1976-1977 sont résumées par Stirling et Smith (encore sous presse). Peu de changements sont survenus en 1976-1977, à l'exception d'une augmentation des contingents de 15 prises, réparties entre trois établissements des T.N.-O.

En avril 1975, le Canada a ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1973), qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1975. Depuis, le Gouvernement fédéral tient un registre permanent de toute exportation ou importation légale de peaux d'ours blancs. La législation fédérale s'applique dans tous les cas, même lorsque le pays d'où proviennent les peaux ou celui vers lequel elles sont exportées n'est pas signataire de la Convention. Le problème du commerce illicite se pose toujours.

Résumé

Même si les prix payés pour des peaux d'ours blanc ainsi que le nombre de peaux manutentionnées et vendues a légèrement diminué en 1976-1977, le marché s'est stabilisé. De légères variations comme le déclin enregistré en 1976-1977 resteront probablement typiques du marché pendant les quelques prochaines années. Le prix moyen payé pour une peau se stabilisera probablement autour de \$600. Les prix versés aux chasseurs autochtones resteront probablement les mêmes, c'est-à-dire, près des prix qui sont obtenus lors des ventes aux enchères. À moins que la présente situation économique ne s'améliore et n'entraîne une expansion du marché des pelleteries de luxe telles que les peaux d'ours blancs, ou que la qualité des peaux ne s'améliore, la situation demeurera probablement plus ou moins la même. Les sociétés de vente aux enchères sont toujours aux prises avec les stocks de peaux qu'ils n'arrivent pas à écouler, un approvisionnement régulier de nouvelles peaux et la difficulté de vendre des peaux de qualité inférieure. L'important débouché que pourrait constituer le marché américain reste fermé en raison des clauses contenues dans la Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins.

Remerciements

Je tiens à remercier M. T. Pappas, de la *Western Canadian Raw Fur Auction Sales Ltd.*; MM. A. Cleven et H. Wells, de la Compagnie de la Baie d'Hudson; M. M. Soudack, de la *Dominion Soudack Fur Auction Sales Ltd.*; M. A. Shieff, de l'*Ontario Trappers Association Fur Sales Service*; M. E.C.V. Fullaway, de la *Hudson's Bay and Annings Ltd.*; M. O. Gilbe, du ministère royal du Commerce groënlandais; et M. V. McNabb, du ministère manitobain des Ressources renouvelables et des Transports, pour les commentaires et les données utiles qu'ils m'ont fournis sur le commerce des peaux d'ours blancs, de même que MM. Don Furnell et Ron Williams, du Service de la faune aquatique et terrestre des T.N.-O. et de nombreux autres organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux dont les renseignements constituent le gros de ce rapport. Je tiens aussi à remercier M. Ian Stirling, du SCF, qui a accepté de commenter le présent rapport. Je remercie finalement M. J.E. Bryant, du SCF, pour son aide technique dans la rédaction du présent rapport.

Références

- Smith, Pauline. 1977. Examen du commerce des peaux d'ours blancs au Canada en 1975-1976. SCF. Cahiers de bio. N° 82. 8 p.
- Smith, P.A. and C.J. Jonkel. 1975a. Examen du commerce des peaux d'ours blancs au Canada en 1972-1973. SSCF. Cahiers de bio. N° 43. 9 p.
- Smith, P.A. et C.J. Jonkel. 1975b. Examen du commerce des peaux d'ours blancs au Canada, 1973-1974. SCF. Cahiers de bio. N° 48. 5 p.
- Smith, Pauline et Ian Stirling. 1976. Examen du commerce des peaux d'ours blancs au Canada, 1974-1975. SCF. Cahiers de bio. N° 66. 7 p.
- Stirling, Ian et Pauline Smith. Sous presse. Polar Bear management changes in Canada, 1974-76. IUCN New Series Publ.

